



**Dossier # : 1163203004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé aux 4390-4400, boulevard LaSalle pour rénover l'Auditorium de Verdun et reconstruire l'Aréna Denis-Savard – lot 1 619 421

Il est recommandé :

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de résolution approuvant le projet particulier visant la démolition d'une partie du bâtiment situé aux 4390-4400, boulevard LaSalle (lot 1 619 421), l'Aréna Denis-Savard, et sa reconstruction, tout en l'agrandissant et le modifiant, ainsi que la rénovation majeure de la partie ancienne, l'Auditorium de Verdun, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003).

## **SECTION I**

### TERRITOIRE D'APPLICATION

**1.** La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 619 421 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

## **SECTION II**

### AUTORISATIONS

**2.** Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition d'une partie du bâtiment portant les numéros 4390-4400, boulevard LaSalle est autorisée afin de permettre la rénovation majeure de sa partie ancienne, l'Auditorium de Verdun, et la reconstruction, tout en la modifiant et l'agrandissant, de l'Aréna Denis-Savard.

À cette fin, il est permis de déroger aux articles 90, 91, 103 à 107, 107.1 à 107.5 et 167.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

## **SECTION III**

### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

#### **SOUS-SECTION 1**

##### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**3.** Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)*, les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

- 1° une modification à l'apparence extérieure du bâtiment;
- 2° un agrandissement;
- 3° une modification à son implantation.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés aux alinéas précités.

#### **SOUS-SECTION 2**

##### OBJECTIFS

**4.** Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° préserver et mettre en valeur l'expression architecturale d'origine de la partie ancienne du bâtiment, l'Auditorium de Verdun;
- 2° favoriser une expression architecturale contemporaine, de grande qualité sur la partie reconstruite et agrandie, l'Aréna Denis-Savard.

#### **SOUS-SECTION 3**

##### CRITÈRES

**5.** Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° les travaux de rénovation sur la partie ancienne du bâtiment tendent vers la restauration de son apparence et expression architecturale d'origine et favorisent sa mise en valeur;
- 2° la composition architecturale de la partie reconstruite et agrandie s'affirme par une expression architecturale contemporaine, à la fois contrastante et compatible avec l'expression architecturale d'origine de la partie ancienne, et sans écraser ou dominer cette dernière;
- 3° l'implantation du bâtiment doit tendre à se conformer au plan de l'annexe B;

4° l'expression architecturale des élévations de la façade principale et des autres murs du bâtiment doit être similaire à celle des plans de l'annexe B.

## **SECTION VII**

### **DÉLAI DE RÉALISATION**

**6.** Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

---

### **Annexe A**

Plan de site du terrain préparé par François Houle, arpenteur-géomètre, daté du 29 mars 2016, estampillé en date du 19 avril 2016 par la Division de l'urbanisme.

### **Annexe B**

Plans, coupe et élévations du bâtiment, pages A50, A100 à A102, A300, A350, A351 et A355 préparés par les architectes FABG, estampillés en date du 19 avril 2016 par la Division de l'urbanisme.

---

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2016-04-20 13:44

**Signataire :**

Pierre WINNER

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163203004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé aux 4390-4400, boulevard LaSalle pour rénover l'Auditorium de Verdun et reconstruire l'Aréna Denis-Savard – lot 1 619 421

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire, la Ville de Montréal, a déposé une demande de PPCMOI visant la transformation de la partie ancienne du bâtiment (l'Auditorium de Verdun) et la démolition et reconstruction, tout en l'agrandissant, de sa partie plus récente (l'Aréna Denis-Savard). Le projet, qui déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 1700, est admissible à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003).

Le terrain est situé dans la zone E02-120 selon le Règlement de zonage n° 1700.

Le projet de résolution est assujéti à la procédure d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Terrain et bâtiment existant**

Le bâtiment visé par le projet est situé sur le lot 1 619 421.

Le bâtiment, construit en 1938-1939, ne possède actuellement aucun statut patrimonial. Bien qu'il n'ait pas été retenu dans la liste finale des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural du chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme, il a figuré dans une version préliminaire de cette liste. L'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'Auditorium de Verdun, complété en 2013, dégage la valeur symbolique, paysagère, architecturale et historique du bâtiment et confirme son potentiel de mise en valeur (étude jointe au dossier pour information).

**Milieu d'insertion**

Le bâtiment est implanté en mode isolé dans l'axe de la rue de l'Église, avec, de part et d'autre, des aires de stationnement, ainsi qu'en arrière du bâtiment, le parc Arthur-Therrien et les berges du fleuve Saint-Laurent. Les aires de stationnement tout comme le parc sont situés sur plusieurs lots distincts, mais tous dans la zone P02-01 ou P01-11 selon le Règlement de zonage n° 1700.

## **Projet**

Le projet de transformation du bâtiment ancien consiste principalement en sa mise en valeur par des travaux qui tendent vers la restauration de son apparence d'origine, qui est un bon exemple montréalais du style Art déco, caractéristique des années 1930. En parallèle, l'agrandissement datant de 1977, l'Aréna Denis-Savard, sera démoli et reconstruit selon des besoins techniques, fonctionnels et esthétiques d'aujourd'hui.

## **Aménagement paysager et stationnement**

Le bâtiment est situé sur un lot distinct des lots sur lesquels se trouve la majorité de l'aménagement paysager, des arbres, et plusieurs aires de stationnement entourant le projet.

## **Réglementation**

### **· Le Plan d'urbanisme**

Le terrain à l'étude est inscrit dans un secteur d'affectation résidentielle et de densité 24-03 : bâtiments de 2 à 6 étages hors sol, et taux d'implantation au sol moyen ou élevé. Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme.

### **· Le Règlement de zonage (1700)**

Le projet est inscrit dans le secteur E02-120. Il est conforme à la grille des usages et des normes. Cependant, quelques éléments du projet dérogent au Règlement de zonage n° 1700, à savoir :

Articles **90** et **91** : nombre et dimensions de cases de stationnement

Bien qu'un stationnement municipal ceinture le projet, aucune case n'est implantée directement sur le site visé par le présent PPCMOI.

Articles **103** à **107** : nombre et dimensions de cases de stationnement pour personnes handicapées physiques

Tel que mentionné précédemment, le projet ne comporte pas directement de case de stationnement.

Articles **107.1** à **107.5** : nombre et localisation des espaces de stationnement pour vélo

Le projet qui vise une certification LEED et l'arrondissement vise à fournir un nombre des espaces de stationnement pour vélo égal ou supérieur à celui exigé au règlement. Cependant, une majorité de ces espaces devront être aménagés à l'extérieur du site visé par le présent PPCMOI.

Article **167** : revêtement extérieur de l'agrandissement

Le revêtement de la partie agrandie sera en plaques d'aluminium et non en maçonnerie lourde.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande d'adopter le PPCMOI puisque les dérogations sont nécessaires à l'approbation de ce projet qui assurera la mise en valeur, l'amélioration et le rayonnement de cet équipement culturel et sportif, d'intérêt patrimonial, situé au coeur de l'arrondissement de Verdun.

### **ANALYSE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 12 AVRIL 2016**

M. Ulman introduit deux invités : Jean-Pierre Gauthier, architecte, gestionnaire immobilier de l'arrondissement et Éric Gauthier, architecte, concepteur principal du projet. Le premier explique le cheminement du dossier depuis 2009, et le deuxième présente le projet d'architecture, commente les choix pris et répond à quelques questions. Suite au départ des invités, M. Ulman explique la raison de la présentation hâtive de la demande de PPCMOI et commente sommairement les dérogations. Il y a peu de questions ou commentaires sur les objets de dérogation demandés, seulement une remarque qu'il est important que les différents emplacements de stationnements pour vélo soient bien localisés.

Par la suite, il s'engage un échange sur plusieurs aspects du projet architectural. Parmi les points questionnés ou problèmes soulevés, il y a l'emplacement et hiérarchie des entrées, le débordement de la marquise sur la partie historique, et une perception générale que la partie nouvelle, reconstruite, a une présence un peu trop forte, qui tend à « écraser » le bâtiment historique, qu'on souhaiterait davantage la principale composante du projet. Aussi des questions plus techniques, telles que sur la hauteur plancher-plafond de l'aréna Denis-Savard, capacité des fermes de toit de supporter équipement sonore et éclairage et questions sur le bon emplacement et une forme efficace du quai de chargement. Un membre émet la crainte que l'avis favorable aux dérogations demandées avec le PPCMOI aura pour conséquence une marge réduite de possibilité d'exiger des révisions au projet, une fois rendu à l'étape de la révision architecturale par PIIA, alors qu'il s'agit d'un projet de la plus haute importance pour l'arrondissement. La DAUSE suggère que pour consacrer au projet l'attention qu'il mérite et de maximiser les chances d'un travail efficace, la révision architecturale pourra se faire en plus d'une séance du CCU et débiter le plus tôt possible.

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 12 AVRIL 2016**

Unaniment, les membres se déclarent d'accord avec les dérogations demandées dans le cadre du PPCMOI et recommandent l'adoption de ce dernier, tout en anticipant le débat complémentaire sur le projet architectural (approbation par PIIA).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CCU : 12 avril 2016  
CA : 3 mai 2016 (premier projet de résolution)  
Affichage sur le terrain et avis public sur la consultation publique : mai 2016  
Consultation publique : mai 2016  
CA : 7 juin 2016 (adoption du second projet de résolution)  
Avis public sur le registre – approbation référendaire : juin 2016  
CA : 28 juin 2016 (adoption du projet de résolution)  
Réception du certificat de conformité  
Entrée en vigueur de la résolution  
CCU et approbation de la révision architecturale par PIIA

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° Respect du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° Compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° Qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° Avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° Avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° Impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° Qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° Avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° Faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.

Conforme à la L.A.U. et au Plan d'urbanisme de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-19

Vladimir ULMAN  
Architecte - planification

**Tél :** 765-7216  
**Télécop. :** 765-7114

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division

**Tél :** 514 765-7093  
**Télécop. :** 514 765-7114

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet :</b>	Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé aux 4390-4400, boulevard LaSalle pour rénover l'Auditorium de Verdun et reconstruire l'Aréna Denis-Savard – lot 1 619 421

Le projet comporte les dérogations suivantes au *Règlement de zonage 1700* :

- Articles 90 et 91: Aucune case de stationnement n'est incluse au projet.  
Cette dérogation est susceptible d'approbation référendaire (LAU 113 10°).
- Article 103 à 107: Aucune case de stationnement pour les personnes à mobilité réduite n'est incluse au projet.  
Cette dérogation est susceptible d'approbation référendaire (LAU 113 10°).
- Article 107.1 à 107.5: Il est prévu que le nombre et la localisation des espaces de stationnement pour vélo ne respectent pas les dispositions réglementaires.  
Cette dérogation est susceptible d'approbation référendaire (LAU 113 10°).
- Article 167: Le revêtement de panneaux métalliques n'est pas autorisé pour les murs d'un bâtiment du groupe d'usage « équipement collectif ».  
Cette dérogation n'est pas susceptible d'approbation référendaire (LAU 113 5.1°).

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vladimir ULMAN  
Architecte - planification

**Tél :** 765-7216  
**Télécop. :** 765-7114

**Dossier # : 1163203004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

**Objet :** Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé aux 4390-4400, boulevard LaSalle pour rénover l'Auditorium de Verdun et reconstruire l'Aréna Denis-Savard – lot 1 619 421



[emplacement - photo aérienne.pdf](#)



[cahier de présentation Auditorium de Verdun.pdf](#)



[Annexe B - plans, coupes, élévations Auditorium de Verdun.pdf](#)



[Annexe A - plan de site.pdf](#)



[Énoncé de l'intérêt patrimonial Auditorium.pdf](#)

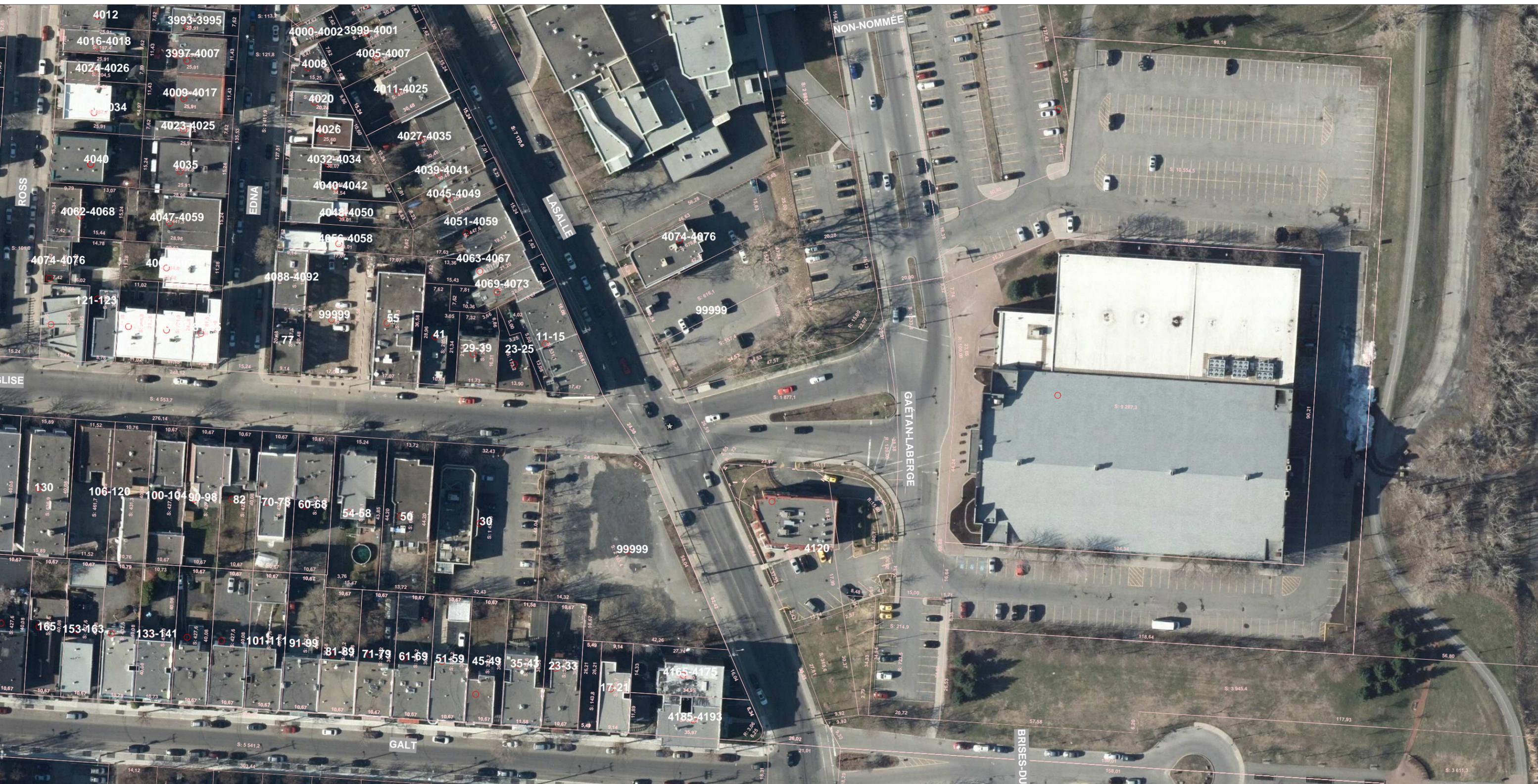


[image CA.jpg](#)

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vladimir ULMAN  
Architecte - planification

**Tél :** 765-7216  
**Télécop. :** 765-7114



**TRAVAUX DE TRANSFORMATION MAJEURE  
DE L'AUDITORIUM DE VERDUN ET L'ARÉNA DENIS-SAVARD**

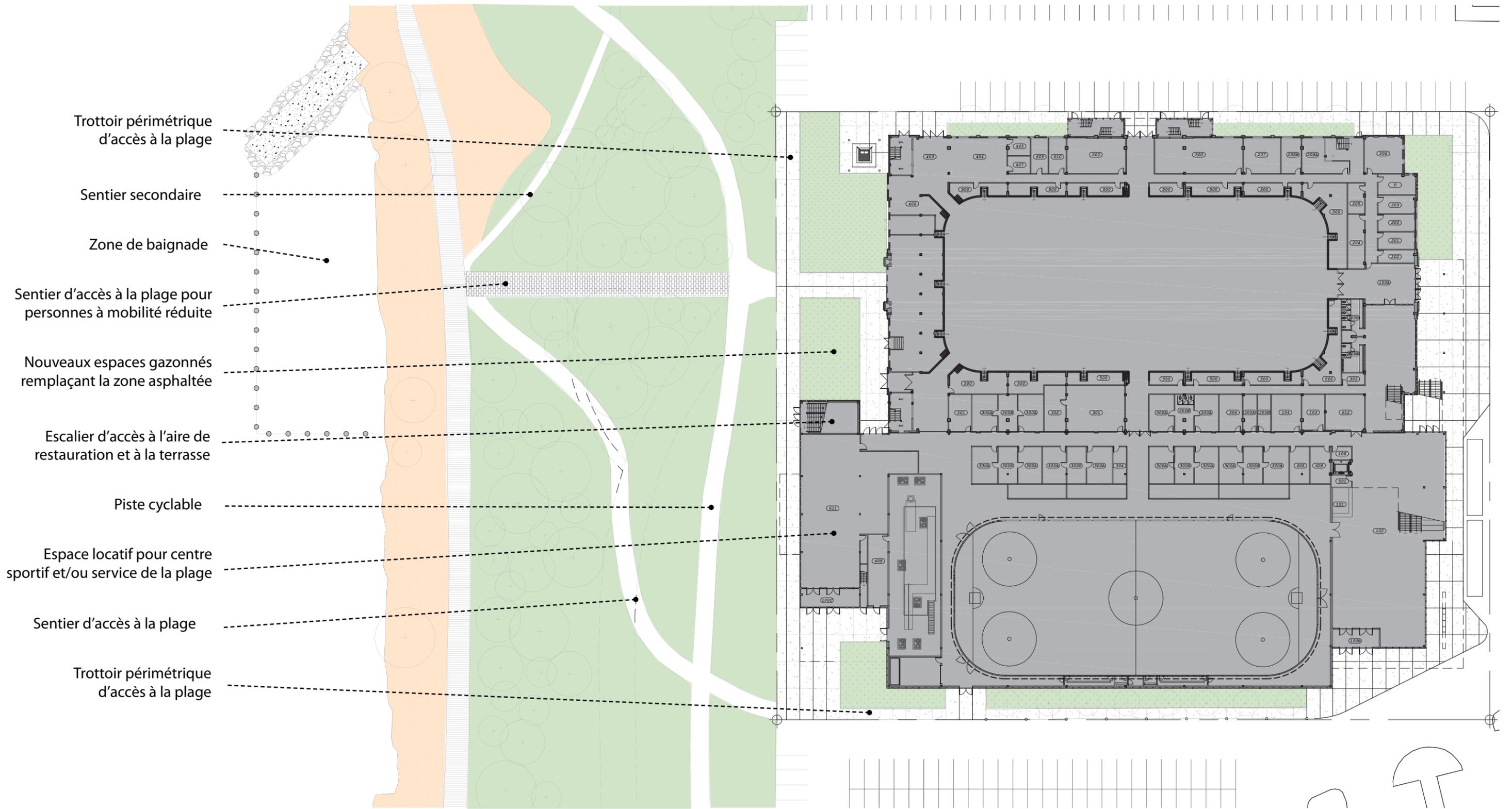
19 février 2016

**Les Architectes FABG**

**Tetrattech**

**PBA**





PLAN D'IMPLANTATION



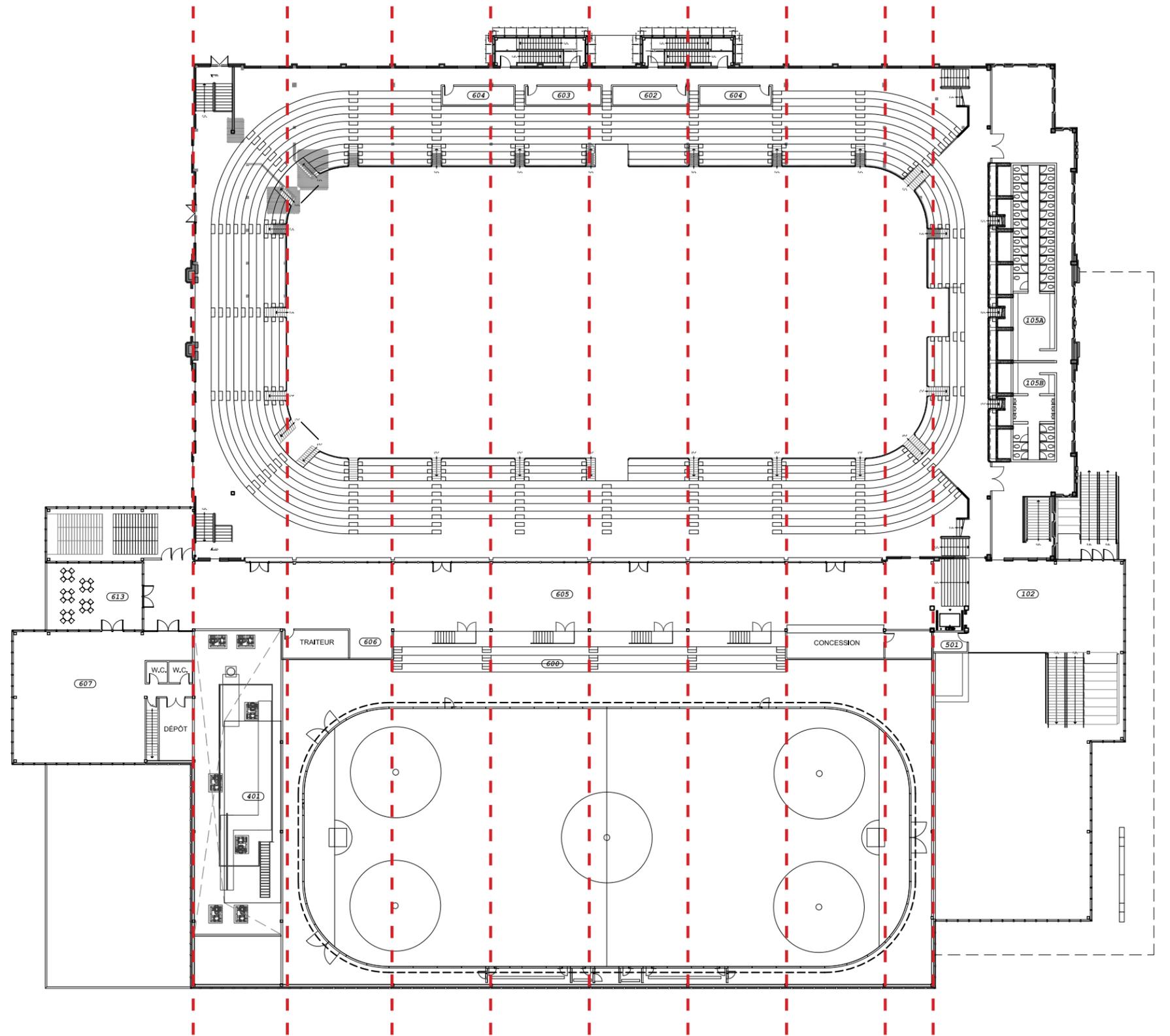
PERSPECTIVE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE





PERSPECTIVE DE L'ESPACE LOCATIF ET DE LA SALLE POLYVALENTE





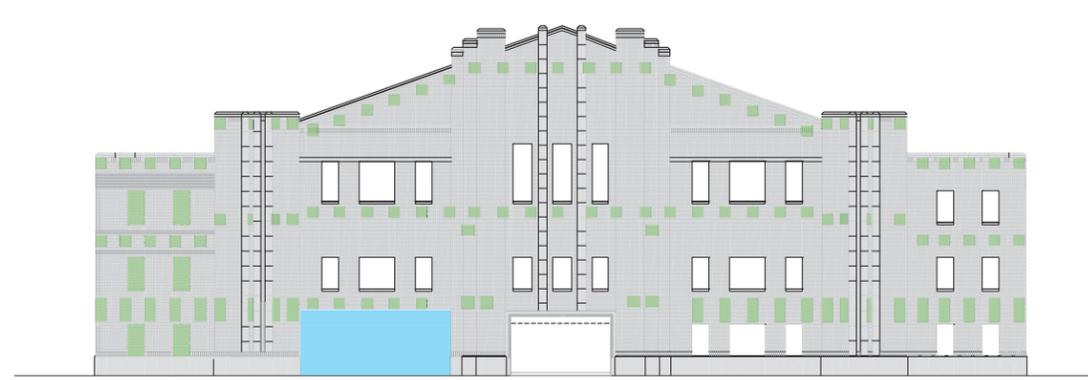
PLAN DE L'ÉTAGE

Alignement structural

TRAVAUX DE TRANSFORMATION MAJEURE  
DE L'AUDITORIUM DE VERDUN ET L'ARÉNA DENIS-SAVARD

Légende maçonnerie

-  Démolition
-  Réagréage
-  Conservation



ÉLÉVATION OUEST



ÉLÉVATION EST



ÉLÉVATION SUD



ÉLÉVATION NORD



PERSPECTIVE DE LA FAÇADE PRINCIPALE



PERSPECTIVE DE L'AIRE DE RESTAURATION À L'ÉTAGE



PERSPECTIVE DE L'AUDITORIUM DE VERDUN

TRAVAUX DE TRANSFORMATION MAJEURE  
DE L'AUDITORIUM DE VERDUN ET L'ARÉNA DENIS-SAVARD





# Annexe B

PLAN CLE



REFRIGÉRATION

**PETROPOULOS  
BOMIS &  
ASSOC. INC.**  
INGÉNIEURS-CONSEIL  
1400 Sauvé ouest, Bureau 207, Montréal, QC, H4N 1C5  
T: (514) 337-8936 www.pba.ca pba@pba.ca

INGÉNIERIE - MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE, STRUCTURE ET CMB, OU BÂTIMENT



**TETRA TECH**

ARCHITECTURE

**Les Architectes FABG**

5402 boulevard saint-laurent, montréal (québec) h2t 1a1  
t 514.274.7556  
f 514.274.8848  
info@arch-fabg.com  
www.arch-fabg.com

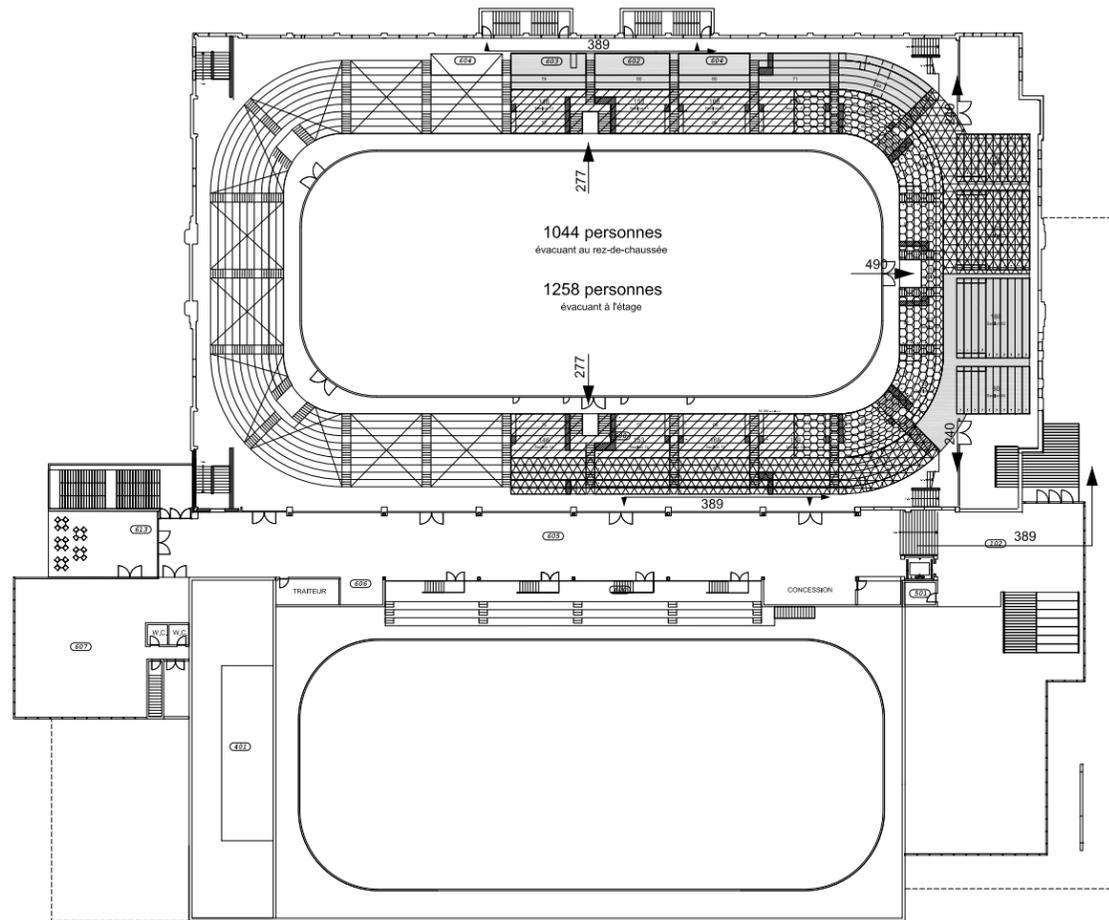
REV.	DESCRIPTION	DATE	PAR
01	PLANS PRÉLIMINAIRES	2015-11-24	VAJ
02	APERÇU PLANS PRÉLIMINAIRES	15-11-2015	VAJ
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			
51			
52			
53			
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			
61			
62			
63			
64			
65			
66			
67			
68			
69			
70			
71			
72			
73			
74			
75			
76			
77			
78			
79			
80			
81			
82			
83			
84			
85			
86			
87			
88			
89			
90			
91			
92			
93			
94			
95			
96			
97			
98			
99			
100			

SCEAUX

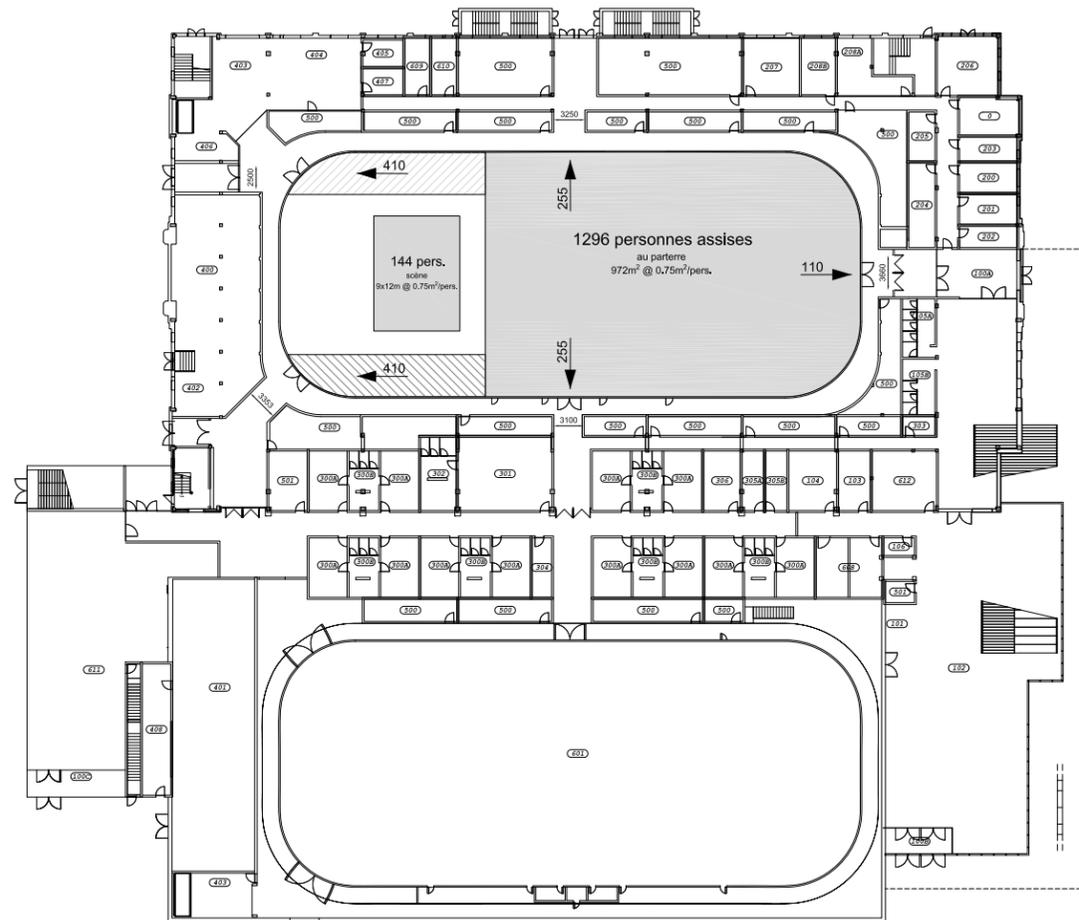
**TITRE**  
CALCUL DES MOYENS D'ÉVACUATION  
Scénario 2  
Spectateurs occupent les gradins et la patinoire

DESIGN - CONCEPTION	MANDAT	INVENTAIRE
VERIFICATION	CONTRAT	ECHELLE
APPROBATION	BÂTIMENT	DATE

**PROJET**  
TRAVAUX DE TRANSFORMATION  
MAJEURE DE L'AUDITORIUM DE VERDUN  
ET DE L'ARÉNA DENIS-SAVARD  
4110 boulevard Lasalle,  
Montréal, QC, H4G 2A5



PLAN DE L'ÉTAGE 2  
A002



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE 1  
A002

Sièges des gradins: 2302 personnes  
Sièges sur la patinoire: 1296 personnes  
Personnes sur la scène: 144 personnes  
Nombre total : 3742 personnes



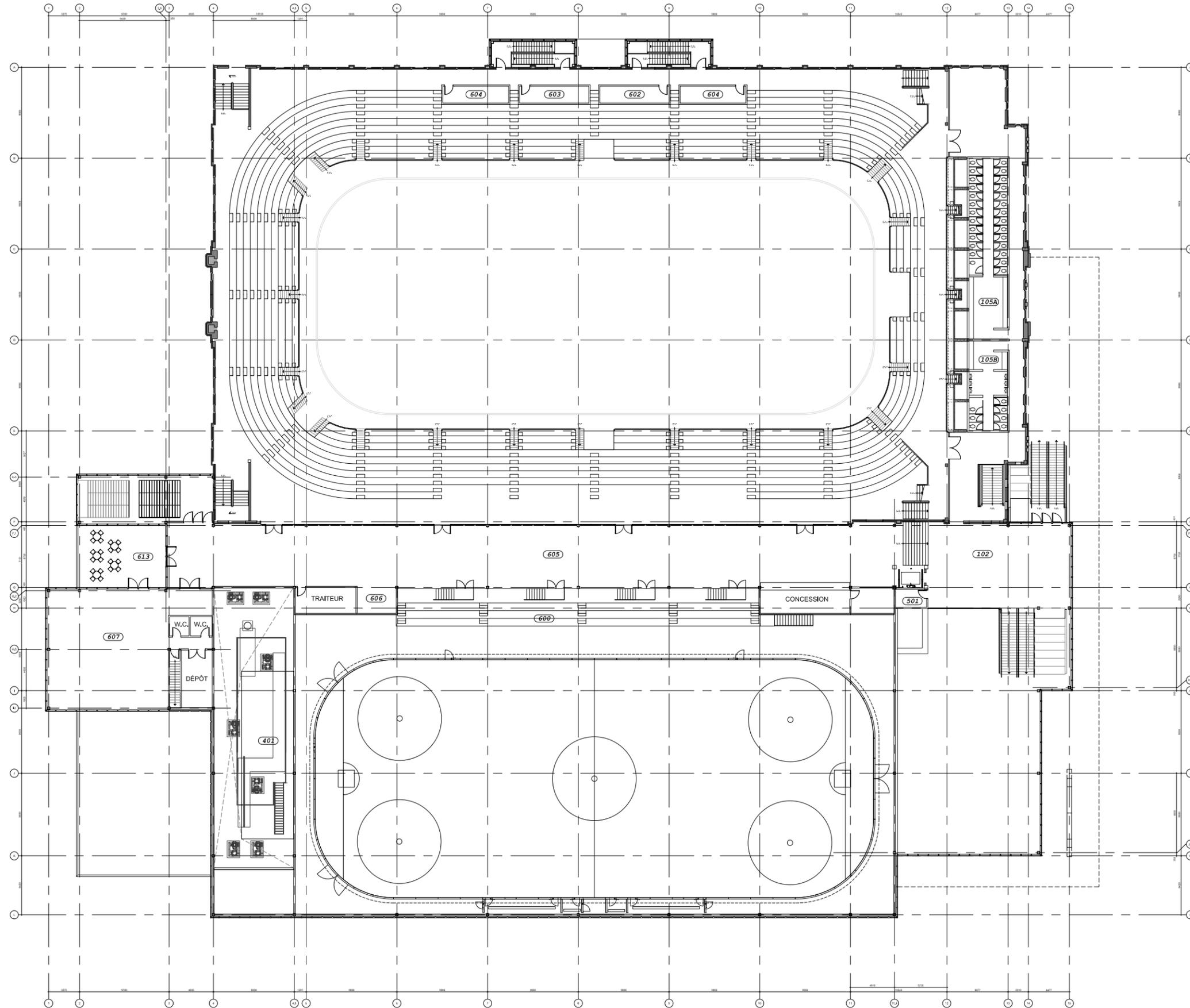


# Annexe B

**REÇU**

Par Vladimir Ulman - DAUSE, 14:11, 19/04/2016

**Montréal**  
DIRECTION DES STRATÉGIES ET  
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



PLAN CLE



REFRIGERATION

**PETROPOULOS**  
**BOMIS & ASSOC. Inc.**  
INGÉNIEURS-CONSEIL  
1400 Sauvé ouest, bureau 207, Montréal, QC, H4N 1C5  
T: 514 337-8936 www.pba.ca pba@pba.ca

INGÉNIERE - MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE, STRUCTURE ET CHÂSSIS DU BÂTIMENT



ARCHITECTURE

**Les Architectes FABG**  
5402 boulevard saint-laurent, montréal (québec) h2t 1a1  
t 514.274.7556  
f 514.274.8848  
info@arch-fabg.com  
www.arch-fabg.com

REV.	DESCRIPTION	DATE	PM
01	PLANS PRÉLIMINAIRES	2015-11-24	VLL
02	APERÇU PLANS PRÉLIMINAIRES	2015-11-24	VLL
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			

SCEAUX

TITRE  
PLAN DE L'ÉTAGE

DESIGN - CONCEPTION	MANDAT	INVENTAIRE
VERIFICATION	CONTRAT	ECHELLE
APPROBATION	BÂTIMENT	DATE

PROJET  
TRAVAUX DE TRANSFORMATION  
MAJEURE DE L'AUDITORIUM DE VERDUN  
ET DE L'ARÉNA DENIS-SAVARD  
4110 boulevard Lasalle,  
Montréal, QC, H4G 2A5

**Montréal**  
DIRECTION DES IMMEUBLES

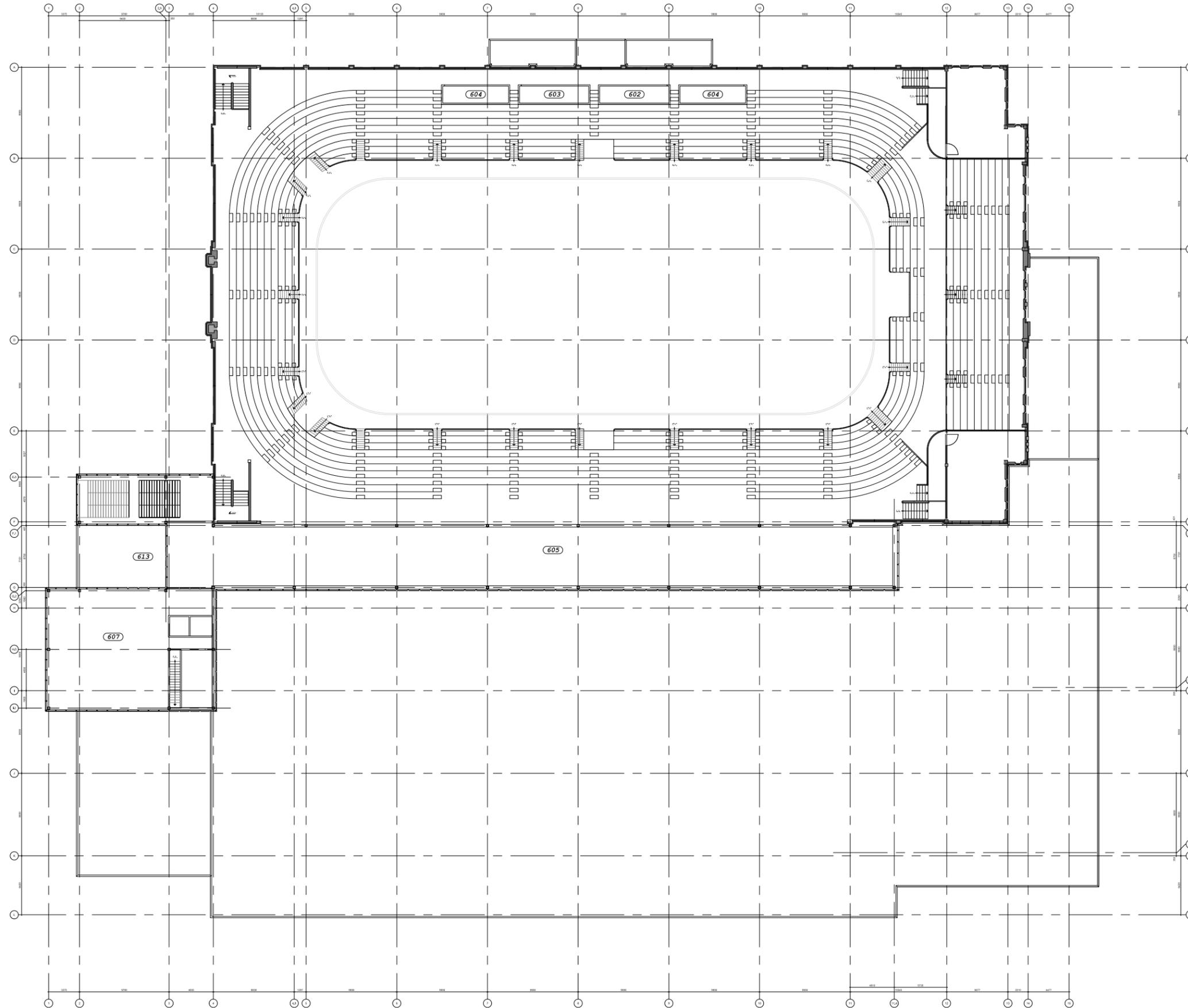
A101

# Annexe B

**REÇU**

Par Vladimir Ulman - DAUSE, 14:11, 19/04/2016

**Montréal**  
DIRECTION DES STRATÉGIES ET  
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



PLAN CLE



REFRIGERATION

**PETROPOULOS**  
**BOMIS &**  
**ASSOC. INC.**  
INGÉNIEURS-CONSEIL  
1400 Sauvé ouest, bureau 207, Montréal, QC, H4N 1C5  
T: 514 337-8936 www.pba.ca pbain@pba.ca

INGÉNIERE - MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE, STRUCTURE ET CHÂSSEMENT



**TETRA TECH**

ARCHITECTURE

**Les Architectes FABG**

5402 boulevard saint-laurent, montréal (québec) h2t 1a1  
t 514.274.7556  
f 514.274.8848  
info@arch-fabg.com  
www.arch-fabg.com

REV	DESCRIPTION	DATE	PAR
01	PLANS PRÉLIMINAIRES	2015-11-24	VLL
02	APERÇU PLANS PRÉLIMINAIRES	2015-11-24	VLL
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

SCEAUX

TITRE  
PLAN DE LA MEZZANINE

DESIGN - CONCEPTION	MANDAT	INVENTAIRE
VERIFICATION	CONTRAT	ECHELLE
APPROBATION	BATIMENT	DATE

PROJET  
TRAVAUX DE TRANSFORMATION  
MAJEURE DE L'AUDITORIUM DE VERDUN  
ET DE L'ARÉNA DENIS-SAVARD  
4110 boulevard Lasalle,  
Montréal, QC, H4G 2A5

**Montréal**  
DIRECTION DES IMMEUBLES

FEUILLE  
**A102**



# Annexe B

## REÇU

Par Vladimir Ulman - DAUSE, 14:11, 19/04/2016

### LÉGENDE DES PAREMENTS:

- A: Panneau d'aluminium fini peint blanc
- BA: Bardeaux d'asphalte
- BE: Béton fini à la truelle d'acier
- BR: Revêtement existant en maçonnerie.
- BRP: Revêtement en maçonnerie nouveau.
- CA: Panneau Écran en aluminium fini peint blanc
- P1: Porte en aluminium fini blanc avec verre thermos trempé clair (us11)
- P2: Porte en acier fini peint blanc
- P3: Porte en acier fini peint gris anthracite
- P4: Porte de débarcadère en acier fini peint blanc
- P5: Porte de débarcadère en acier fini peint gris anthracite
- P6: Porte coulissante en aluminium fini blanc avec verre thermos trempé clair (us11)
- PM: Panneau d'acier isolé, fini blanc, se référer aux détails de la page a515 pour tous les détails types de jonctions.
- T: Toile d'acier prépeinte
- US1: (Unité scellée) Panneau isolant en verre ultra-clair avec pellicule à faible émissivité
- US1T: (Unité scellée) Panneau isolant en verre trempé clair avec pellicule à faible émissivité
- US2: (Unité scellée) Panneau isolant en verre trempé ultra-clair avec enduit de céramique fibrée translucide blanc
- US3: Panneaux tympan en verre trempé ultra-clair avec enduit de céramique liquide opaque blanc
- VT: Verre trempé clair 10mm
- VT1: Verre trempé clair 10mm

VT1: Verre trempé clair 10mm  
STRUCTURE VOR ING.  
STRUCTURE ET DETAIL 200 & 210 JASIS POUR  
DETAIL A LA BASE DU PANNEAU ET 201 & 211  
JASIS POUR DETAIL AU PARAPET

===== ENTREPRISES EN ACIER VOR ING. STRUCTURE  
ET DETAIL 202 & 212 JASIS POUR DETAIL AUX  
JONTS HORIZONTAUX ENTRE DEUX  
PANNEAUX ET 203 & 213 JASIS POUR DÉTAILS  
AUX ENTREPRISES INTERMÉDIAIRES



Division de Régénération  
Direction des Travaux Publics  
Division adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal  
4555, rue de Verdun, bureau 208  
Verdun (Québec)  
H4G 1M4

PLAN CLE



REFRIGERATION



**PETROPOULOS  
BONIS &  
ASSOC. INC.**  
INGÉNIEURS-CONSEIL

1400 Salveé ouest, bureau 207, Montréal, QC, H4N 1C5  
T: 514-333-9036 www.pba.ca pba@pba.ca

INGÉNIERE - MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE, STRUCTURE, ET CIE DU BÂTIMENT



**TETRA TECH**

ARCHITECTURE

**Les Architectes FABG**

5402 boulevard saint-laurant, montréal (québec) h2t 1a1  
☎ 514.274.7835  
☎ 514.274.3846  
info@arch-fabg.com  
www.arch-fabg.com

REV.	DESCRIPTION	DATE	PAR
10	PLANS DÉFINITIFS SOUS	25/05/16	VZJ
09	PLANS COORDINATION	23/05/16	VZJ
08	PLANS DÉFINITIFS SOUS	17/05/16	VZJ
07	PLANS COORDINATION REVISION 1	17/04/16	BULL
06	PLANS COORDINATION	11/04/16	VZJ
05	PLANS COORDINATION	28/01/16	VZJ
04	PLANS POUR PRÉSENTATION	28/01/16	VZJ
03	PLANS POUR COORDINATION	28/01/16	VZJ
02	PLANS PRÉLIMINAIRES	28/01/16	VZJ
01	APPREU PLANS PRÉLIMINAIRES	15/01/16	VZJ

SCHEMAS

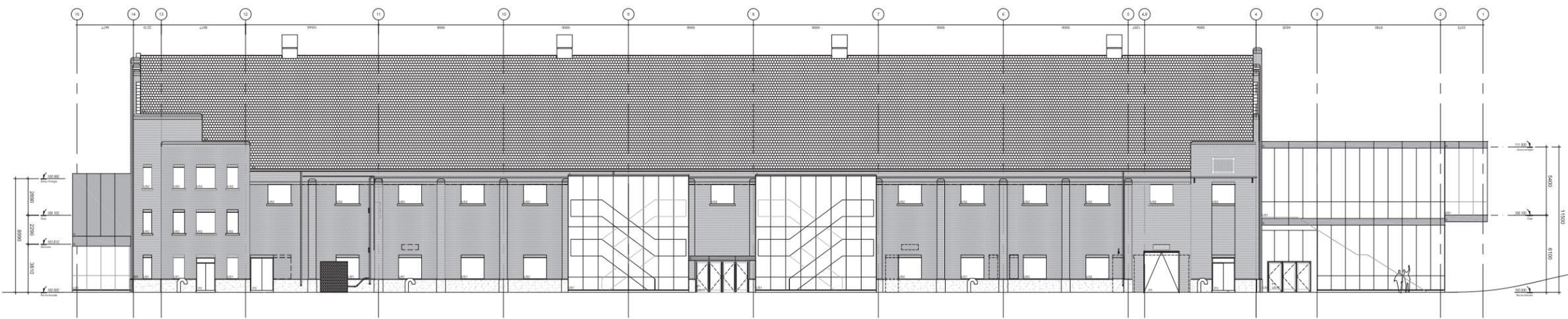
TITRE  
**ELEVATIONS**

DESIGN-CONCEPTION	MANDAT	INVENTAIRE
VERIFICATION	CONTRAT	SCHEMATA
APPROBATION	BÂTIMENT	DATE
	3234	2016-03-29

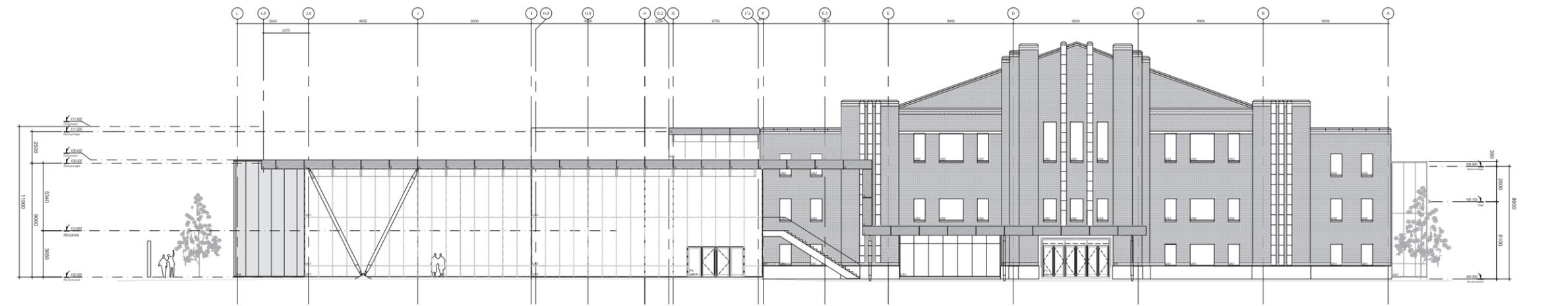
PROJET  
TRAVAUX DE TRANSFORMATION MAJEURE DE L'AUDITORIUM DE VERDUN ET DE L'ARÉNA DENIS-SAVARD  
4110 boulevard Lesallé,  
Montréal, QC, H4G 2A5



FEUILLE  
**A350**



ÉLEVATION SUD  
1:125 (A350) 2



ÉLEVATION OUEST  
1:125 (A350) 1



# Annexe B

**REÇU**

Par Vladimir Ulman - DAUSE, 14:12, 19/04/2016



Direction de Régénération  
 Direction des travaux publics  
 Direction adjointe des projets d'infrastructure et du piste métropolitain  
 4555, rue de Verdun, bureau 208  
 Verdun (Québec)  
 H4G 1M4

PLAN CLE



REFRIGERATION



1400 Sauvé ouest, bureau 207, Montréal, QC, H4N 1C5  
 T: (514) 337-9036 www.pba.ca pba@pba.ca

INGÉNIERE - MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE, STRUCTURE, ET CPE DU BÂTIMENT



TETRA TECH

ARCHITECTURE



5402 boulevard saint-laurent, montréal (québec) h2t 1a1  
 © 514.274.7835  
 f 514.274.3846  
 info@arch-fabg.com  
 www.arch-fabg.com

REV.	DESCRIPTION	DATE	PAR
10	PLANS DÉFINITIFS SOUS	25/05/16	VZ
09	PLANS COORDINATION	23/05/16	VZ
08	PLANS DÉFINITIFS SOUS	17/05/16	VZ
07	PLANS COORDINATION RÉVISION 1	17/05/16	E.S.L.
06	PLANS COORDINATION	11/05/16	VZ
05	PLANS COORDINATION	28/04/16	VZ
04	PLANS POUR PRÉSENTATION	28/04/16	VZ
03	PLANS POUR COORDINATION	28/04/16	VZ
02	PLANS PRÉLIMINAIRES	25/11/15	VZ
01	APPREU PLANS PRÉLIMINAIRES	15/11/15	VZ

SCHEMAS

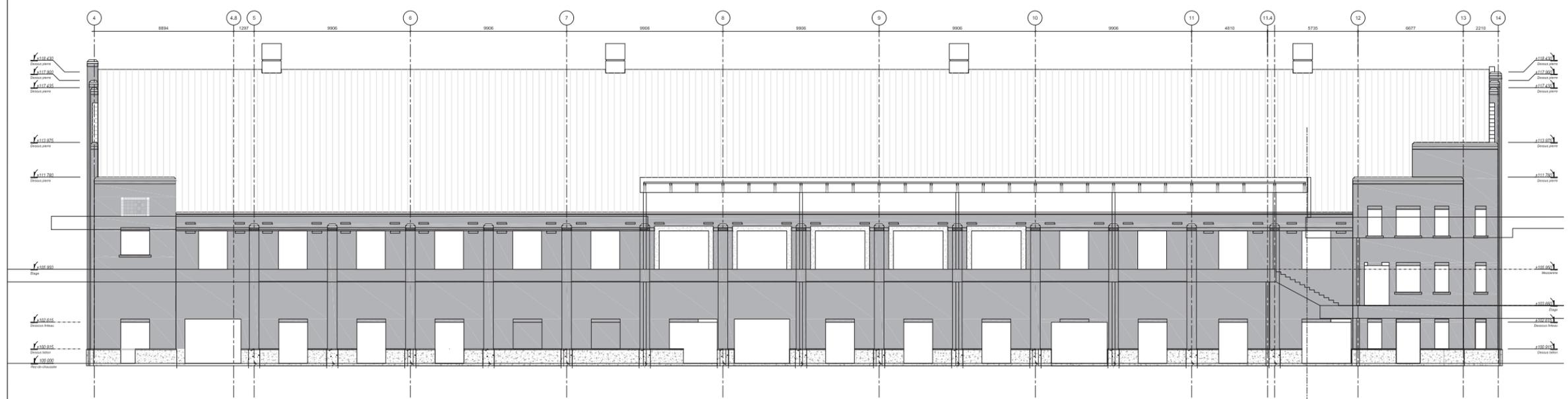
TITRE  
 ÉLÉVATIONS - MAÇONNERIE

MISSION-CONCEPTION	MANDAT	INVENTAIRE
VERIFICATION	15867-2-001	
APPROBATION	14348	1:150 (révisé)
	3234	2016-03-29

PROJET  
 TRAVAUX DE TRANSFORMATION MAJEURE DE L'AUDITORIUM DE VERDUN ET DE L'ARÉNA DENIS-SAVARD  
 4110 boulevard Lesalle,  
 Montréal, QC, H4C 2A5



FEUILLE  
**A355**

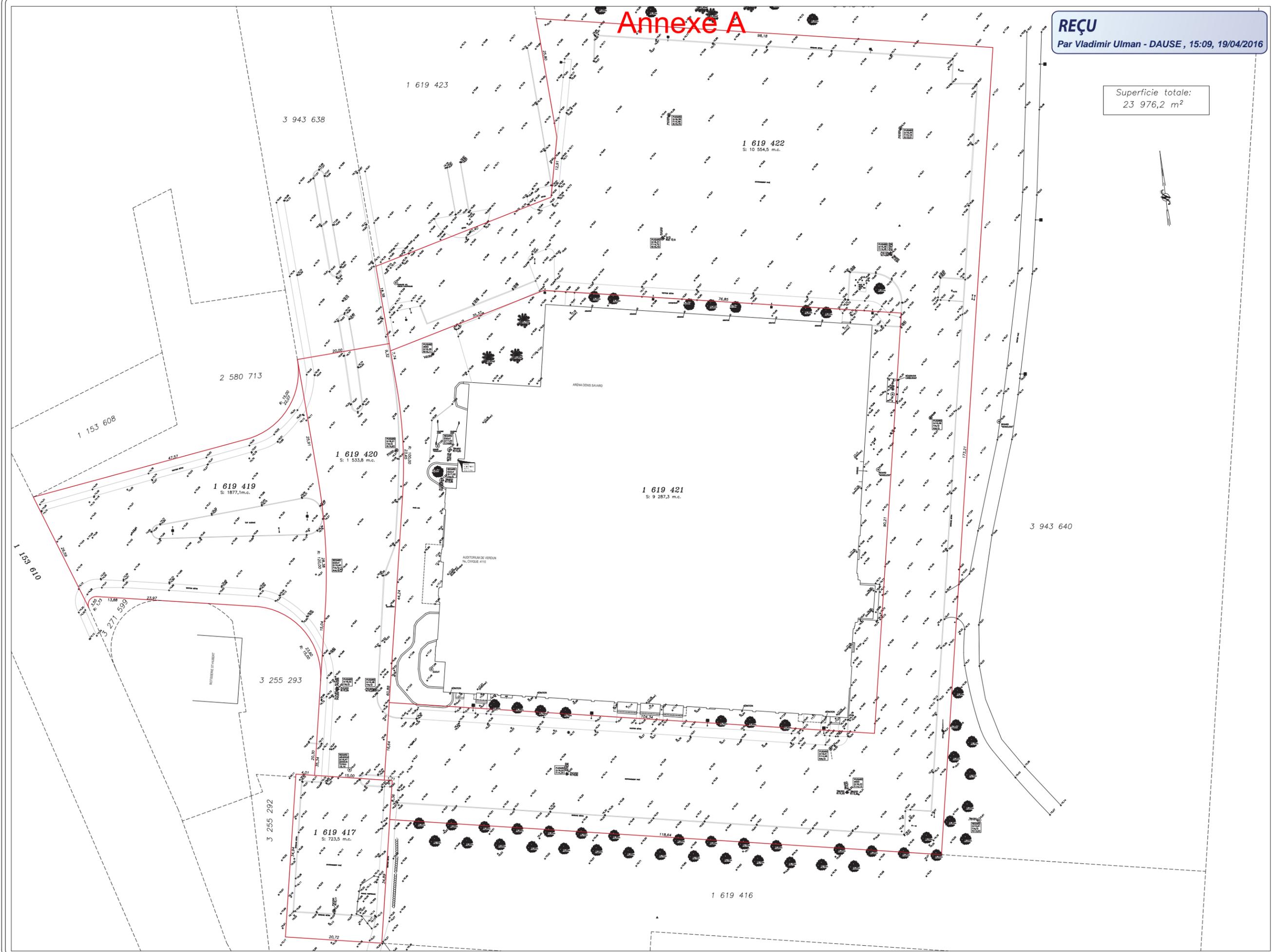


ÉLÉVATION NORD  
 RÉAMÉNAGEMENT 1/100 A355

# Annexe A

**REÇU**  
Par Vladimir Ulman - DAUSE, 15:09, 19/04/2016

Superficie totale:  
23 976,2 m<sup>2</sup>



Échelle	1:250
Cadastre	QUÉBEC
Lot(s)	1 619 417, 1 619 419, 1 619 420, 1 619 421, 1 619 422
Municipalité	VILLE DE MONTRÉAL
Arrondissement	VERDUN
Division	MONTRÉAL

**NOTES**

- Ce plan a été préparé à la demande de la Ville de Montréal par le Bureau de la Ville de Montréal - Service de l'urbanisme et de l'habitat. Le présent plan ne constitue pas un document officiel. Les données indiquées sur ce document sont en référence au système SDDP (Système de Données de la Ville de Montréal).

- Ce plan ne peut être utilisé et imprimé à l'échelle de 1:250 sans l'autorisation écrite du directeur.

- Le lot qui fait l'objet de ce plan est en référence au cadastre de la Ville de Montréal (SDDP) et non au cadastre de la Province de Québec.

- Les coordonnées indiquées sur ce document sont en référence au système SDDP (Système de Données de la Ville de Montréal).

- Les données mentionnées sur ce plan sont en référence au cadastre de la Ville de Montréal (SDDP) et non au cadastre de la Province de Québec.

- Le facteur combiné utilisé est 1,000000.

**LÉGENDE**

—	Limite de lot
—	Limite de lot borné
○	puits
○	regard
⊕	vanne
⊕	impédiments
⊕	signalisation
⊕	point géodésique
▲	Altitude

Char d'habitat/Draw sheet MC  
Coursier par/Compiled by MN  
Groupe Géomatik inc.  
601, 33e Avenue, suite 301  
Montréal, Québec, Canada H3T 1M6  
Tél. (514) 834-2332 Fax. (514) 834-0909

Signé à Montréal,  
POUR COMMENTAIRE  
FRANÇOIS HOULE a.-g.  
Copie conforme/True copy

FRANÇOIS HOULE a.-g.  
Date 29 mars 2016  
Minute 17152  
Dossier/Fixe 50630-1 1/1



## ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

### AUDITORIUM DE VERDUN 4110, boulevard de LaSalle - Arrondissement de Verdun

L'Auditorium de Verdun est d'une grande importance pour les citoyens de Verdun, dont plusieurs s'identifient à ce bâtiment emblématique qu'ils ont fréquenté dans leur jeunesse. Sa monumentalité et son emplacement en bordure du fleuve, dans l'axe de la rue de l'Église et au centre historique de l'arrondissement, en font un des plus importants repères visuels de Verdun.

L'Auditorium comporte des qualités architecturales indéniables qui se manifestent dans son volume clairement identifiable à sa fonction d'aréna et dans son traitement architectural. Ses façades, dont la principale est actuellement dissimulée derrière un revêtement d'acier peint, et ses détails intérieurs en font un bon exemple montréalais du style Art déco, caractéristique des années 1930. Son système constructif, qui consiste en des fermes d'acier montées sur une base de gradins en béton, et le pontage de bois dont est constituée sa toiture sont aussi des particularités intéressantes de ce bâtiment.

La valeur historique du terrain de l'Auditorium repose sur la présence de la digue et du remblaiement de ce terrain qui ont permis l'agrandissement du territoire de Verdun. Le bâtiment de l'Auditorium est un témoin des travaux effectués dans le cadre des mesures de secours directs dont il est l'un des résultats, de son usage par l'armée canadienne lors de la Seconde Guerre mondiale, des nombreux joueurs de hockey célèbres qui y ont évolué dans leur jeunesse, notamment Maurice Richard, Denis Savard, Pat Lafontaine, Mario Lemieux, Claude Lemieux et la championne de patinage artistique Barbara Ann Scott, et de divers événements marquants qui s'y sont tenus (hommages à des citoyens, concerts, congrès politiques, tournages, etc.).



Façade de l'Auditorium de Verdun

Photo : Arrondissement de Verdun

# ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE L'AUDITORIUM DE VERDUN

4110, boulevard LaSalle - Arrondissement de Verdun

## DÉSIGNATION PATRIMONIALE

Désignation au Plan d'urbanisme : Aucune

Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel : Aucun

Désignation patrimoniale fédérale : Aucune



Plan du secteur autour de l'Auditorium

MapInfo Orthophoto 2013-09-19

L'Auditorium de Verdun est implanté à la convergence de trois voies significatives de l'arrondissement : l'avenue de l'Église et les boulevards LaSalle et Gaétan-Laberge. Sa façade principale s'ouvre directement dans l'axe de l'avenue de l'Église (en rouge sur le plan), l'une des rues permettant de franchir le canal de l'Aqueduc. L'avenue de l'Église se trouve à la frontière de deux trames urbaines semblables dont l'orientation géographique est contraire : les îlots d'un côté de l'avenue sont perpendiculaires aux îlots de l'autre côté de l'avenue. L'auditorium borde le boulevard LaSalle (en jaune), autrefois nommé Lower Lachine Road, un ancien chemin de halage permettant d'éviter les rapides de Lachine. Il marque également l'aboutissement du boulevard Gaetan-Laberge (en bleu), une voie sinueuse, récemment tracée afin d'offrir une porte d'entrée mettant en valeur les berges du fleuve et le nouveau parc riverain Arthur-Therrien. (Atelier B.R.I.C., 2013)



L'Auditorium sur son site

Source : Google Earth, 2012

# ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE L'AUDITORIUM DE VERDUN

4110, boulevard LaSalle - Arrondissement de Verdun

## CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

1875 - Dénomination du Village de la Rivière-Saint-Pierre  
1876 - Le village devient la municipalité de Verdun  
1896 - Début de construction d'une digue pour contrer les inondations  
1898 - Construction du Vélodrome (aujourd'hui démoli)  
1899 - Construction de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs  
1899 - Championnat du monde de cyclisme sur piste à Verdun  
1907 - Incorporation de la Ville de Verdun  
1908 - Construction d'un édifice civique comprenant l'hôtel de ville sur la rue de l'église  
1912 - Verdun acquiert le statut de cité  
1931 - Établissement de la Commission de chômage de Verdun, pour palier la Grande dépression des années 1930, qui gèrera les projets entrepris dans le cadre des mesures de secours direct (MSD)  
1938-1939 - Construction de l'Auditorium de Verdun dans le cadre des MSD  
1940 - Construction du Natatorium de Verdun dans le cadre des MSD  
1941 - Suite à l'entrée du Canada dans la Seconde Guerre mondiale, l'auditorium est réquisitionné par l'armée canadienne  
1942 - Cérémonie d'honneur pour le pilote verdunois George Frederick Beurling à l'Auditorium  
1946 - L'Auditorium ouvre ses portes pour le hockey et le patinage  
1969 - Création de la Ligue de hockey junior majeur du Québec, incluant les Maple Leafs de Verdun qui évoluaient à l'Auditorium  
1977 - Agrandissement de l'Auditorium par l'ajout de l'aréna Denis-Savard  
2002 - Remplacement du système de réfrigération de la patinoire de l'Auditorium



L'Auditorium dans ses premières années

Source : Archives de Verdun

# ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE L'AUDITORIUM DE VERDUN

4110, boulevard LaSalle - Arrondissement de Verdun

## VALEUR SYMBOLIQUE



Vue d'ensemble de l'espace intérieur  
Photo : Atelier B.R.I.C.



Soirée hommage à Émile Bouchard - Octobre 2009  
Photo : Arrondissement de Verdun

La valeur symbolique de l'Auditorium de Verdun repose sur :

- ses qualités emblématiques comme une des institutions qui forgent l'identité verdunoise et son importance dans la vie des citoyens de Verdun qui se le sont approprié, certains s'y étant investis personnellement;
- son rayonnement à l'échelle du Québec pour son association au hockey, sport national des Québécois, notamment les matchs de la Ligue junior majeur du Québec, l'entraînement du Canadien de Montréal et à certains événements politiques et culturels d'envergure;
- son association à divers héros sportifs (Maurice Richard, Denis Savard, Pat Lafontaine, Mario Lemieux, Claude Lemieux et la championne de patinage artistique Barbara Ann Scott) et militaires (George Frederick Beurling) qui se sont démarqués à l'échelle nationale et sont l'objet d'une grande fierté locale.

## ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- le bâtiment dans son ensemble, qui est fréquenté par de nombreux verdunois de tous âges pour la pratique du hockey ou du patinage artistique et qui est propice à la tenue de grands événements sportifs, politiques, et culturels
- sa visibilité le long du boulevard LaSalle, dans l'axe de la rue de l'Église, une artère importante de l'arrondissement qui marque son centre symbolique
- les plaques commémoratives de divers événements et joueurs ainsi que l'arbre de Scotty Bowman
- les gradins et les poutres qui permettent une proximité avec le jeu et une visibilité maximale

# ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE L'AUDITORIUM DE VERDUN

4110, boulevard LaSalle - Arrondissement de Verdun

## VALEUR PAYSAGÈRE



Vue de l'Auditorium  
Photo : Ville de Montréal

La valeur paysagère de l'Auditorium de Verdun repose sur :

- son emplacement en bordure du fleuve, dans l'axe de la rue de l'Église et à proximité du centre hospitalier de Verdun, tous au centre historique de l'arrondissement;
- sa position en tant qu'un des repères visuels les plus importants de Verdun par sa position dans l'axe de la rue de l'Église, au coeur de l'arrondissement;
- sa monumentalité qui en fait un des édifices les plus en vue de l'arrondissement.

## ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- son emplacement le long du boulevard LaSalle, devant la piste cyclable longeant le fleuve et dans l'axe de la rue de l'église, toutes très fréquentées
- son volume important et sa toiture à deux versants qui le distinguent parmi les autres édifices publics de l'arrondissement
- sa composition architecturale d'origine qui lui assurait sa prestance et sa monumentalité



Vue l'Auditorium dans l'axe de la rue de l'Église

Photo : Atelier B.R.I.C.

# ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE L'AUDITORIUM DE VERDUN

4110, boulevard LaSalle - Arrondissement de Verdun

## VALEUR ARCHITECTURALE



Façade arrière de l'Auditorium  
Photo : Ville de Montréal



Bancs de bois à strapontin d'origine  
Photo : Atelier B.R.I.C.

La valeur architecturale de l'Auditorium de Verdun repose sur :

- la qualité de ses volumes et de la composition de ses quatre façades, similaires à celles de l'Auditorium de Shawinigan;
- la composition Art déco de ses façades, notamment la principale dissimulée derrière un revêtement d'acier peint, qui en fait un intéressant exemple montréalais de ce style caractéristique des années 1930;
- la qualité du volume intérieur de l'arène principal et les détails intérieurs, aussi dans l'esprit Art déco;
- le système constructif qui consiste en des fermes d'acier montées sur une base de gradins en béton et le pontage de bois dont est constituée la toiture, qui forment un tout structurellement indissociable.



Photo : Atelier B.R.I.C.

Détail intérieur Art déco

## ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- le volume d'origine de l'Auditorium, qui se distingue dans le bâti de l'arrondissement
- les quatre façades d'origine en brique et leur composition Art déco de qualité
- les détails intérieurs Art déco:
  - les bancs de bois à strapontins
  - les murets de béton
  - les garde-corps des escaliers d'issue
  - les balcons arrondis
  - les blocs de verre
- les gradins structurels en béton portant les fermes d'acier et le pontage de bois de la toiture

# ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE L'AUDITORIUM DE VERDUN

4110, boulevard LaSalle - Arrondissement de Verdun

## VALEUR HISTORIQUE



L'Auditorium en 1961  
Photo : Archives de Verdun



Mise en place de la structure d'acier  
Photo : Archives de Verdun

La valeur historique de l'Auditorium de Verdun repose sur son témoignage :

- du gain de ce terrain sur l'eau par la construction de trois générations de digues et le remblai du terrain;
- de sa construction, qui s'est effectuée dans le cadre des mesures de secours direct des années 1930;
- de son usage par l'armée canadienne lors de la Seconde Guerre mondiale;
- des nombreux joueurs de hockey célèbres qui y ont évolué, notamment Maurice Richard, Denis Savard, Pat Lafontaine, Mario Lemieux et Claude Lemieux;
- des événements collectifs multiples qui s'y sont tenus (commémoration militaire, concerts, événements politiques, tournages, etc.).

## ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- son emplacement en bordure du fleuve, à l'angle du boulevard LaSalle et de la rue de l'Église, l'Auditorium ayant été la première construction à s'y implanter
- sa composition architecturale représentative des années 1930, période des projets de secours directs
- son grand volume et sa capacité d'accueil pour une grande assistance qui a permis la tenue des grands événements dont il a été le cadre

# ÉNONCÉ DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE L'AUDITORIUM DE VERDUN

4110, boulevard LaSalle (arrondissement de Verdun)

## DÉMARCHE

Cet énoncé répond à une demande faite par l'arrondissement de Verdun à la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce site en collaboration avec l'arrondissement.

Il se base sur la consultation d'une documentation portant sur le site, sur les expertises et expériences des participants au groupe de travail et sur une série d'observations et de constats découlant de la visite des lieux effectuée le 13 septembre 2013.

## RÉFÉRENCES

ATELIER B.R.I.C., *Recherche documentaire préalable en vue de l'évaluation patrimoniale de l'auditorium de Verdun*, Arrondissement de Verdun, Montréal, août 2013.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE VERDUN, *Le hockey à Verdun* in *Les Argoulets*, Volume 12, numéro 4, Hiver 2008, 28 pages.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE VERDUN, *Institutions de Verdun* in *Les Argoulets*, Volume 12, numéro 1, Printemps 2007, 24 pages.

## GROUPE DE TRAVAIL

Cécile Baird	Architecte, Atelier B.R.I.C., architectes et urbanistes
Liette Charland	Architecte, Division du patrimoine
Marlène Gagnon	Chef de division - Parcs, sports et plein-air, arrondissement de Verdun
Normand Girard	Architecte, Chef de division, DSTI
Jean Laberge	Architecte, Division du patrimoine
Gilles Lepage	Société d'histoire et de généalogie de Verdun
Benoît Malette	Chef de division - Urbanisme, arrondissement de Verdun
Nancy Raymond	Chef de division - Arts et culture, arrondissement de Verdun

## RÉDACTEUR

Jean Laberge, architecte, Ville de Montréal, Direction de la culture et du patrimoine, Division du patrimoine

